COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du **29 septembre 2026**

ARRETE

Alternat de circulation – Permission de stationnement
Pour travaux - Rue des Combattants

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société SUEZ EAU FRANCE sise 26 Avenue de l'île Saint-Martin, 92894 NANTERRE CEDEX 9, pour des travaux de réparation du réseau d'eau, avec empiètement sur la chaussée, au niveau du 16 bis rue des Combattants,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 112/26

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La société SUEZ Eau France est autorisée à entreprendre les travaux de réparation du réseau d'eau. Elle devra également prendre les dispositions nécessaires pour ne porter aucun dommage aux ouvrages existants.

ARTICLE 2 : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu du 30 septembre 2026 au lundi 5 octobre 2026, la circulation sera alternée, manuellement, pendant la durée de l'intervention, au niveau des travaux.
Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, au niveau du chantier et sur cette voie.

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- à la société SUEZ Eau France

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 29 septembre 2026

Le Maire,
Francine MOLINET

L'adjointe déléguée
Martine GITTON

MAIRIE OUZOUER SUR TREZEE (Loiret)